

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°24-22

INSTITUANT UN GROUPE TECHNIQUE DE LA CPN RELATIF À LA CRÉATION DE FICHES DE QUALIFICATION AU SEIN D'UNE NOUVELLE FILIÈRE DU RNQSA

Les organisations soussignées :

Vu l'article 1-21 b) 1- de la Convention collective nationale des Services de l'Automobile,

Vu les avenants n°1 en date du 22 février 2017 à l'Accord Paritaire National du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 12 juin 2017, JO du 1^{er} juillet 2017) et n°2 en date du 11 juillet 2017 à l'Accord Paritaire National du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 5 février 2018, JO du 16 février 2018),

Vu les délibérations n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications, n°1-22 et n°2-22 du 22 janvier 2022 relatives aux évolutions des qualifications professionnelles et au calendrier des Groupes Techniques Paritaires (GTP) de l'ANFA pour l'année 2022,

Vu la saisine de Mobilians en date du 29 novembre 2022 auprès du Président de la Commission Paritaire Nationale tendant à demande d'engagement de négociation en vue de la création de quatre fiches de qualification au sein d'une nouvelle filière « Parcours client », afin de tenir compte de l'émergence de nouveaux métiers, des besoins et des pratiques actuels des entreprises de la Branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement, de parcours professionnels et de gestion de carrières,

Considérant le souhait des partenaires sociaux de la branche des Services de l'Automobile au sein de la Commission Paritaire Nationale de déployer les actions pour l'accompagnement de la transformation des métiers de la Branche au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain, pour développer l'emploi et l'employabilité dans la Branche,

Considérant la décision de la Commission Paritaire Nationale du 15 décembre 2022 de mettre en place un groupe technique paritaire de la CPN dédié à la création de fiches de qualification au sein d'une nouvelle filière du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA),

Convient de ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la présente délibération

La présente délibération paritaire acte la mise en place d'un groupe technique de la CPN dédié à la création de fiches de qualification au sein d'une nouvelle filière « parcours client » du RNQSA.

Elle précise les modalités de composition de ce groupe de travail, ainsi que la méthodologie et le calendrier des travaux.

SFS
vw
ll

FS
EG
JQ
R

Le groupe technique de la Commission Paritaire Nationale susmentionné a pour objet de mener des travaux tendant à la création de fiches de qualification au sein d'une nouvelle filière, afin de tenir compte de l'émergence de nouveaux métiers, des besoins et des pratiques actuels des entreprises de la Branche, toutes tailles confondues, en termes de recrutement, de parcours professionnels et de gestion de carrières.

Ce groupe technique se substitue, par effet de la présente délibération paritaire et concernant les travaux visés, au groupe technique mis en place au niveau de l'ANFA susceptible d'avoir le même objet.

Article 2 – Composition du groupe technique de la Commission Paritaire

Le groupe technique de la Commission Paritaire Nationale susmentionné sera composé comme suit :

- de deux représentants au maximum par organisation patronale et syndicale représentative dans la branche, dûment mandatés et issus des représentants des organisations au sein de la Commission Paritaire Nationale ;
- du Président de la Commission Paritaire Nationale qui animera le groupe de travail ;
- du Secrétaire de la Commission Paritaire Nationale qui animera, le cas échéant, le groupe de travail en cas d'absence du Président de la CPN ;
- de la Direction Générale de l'ANFA et du service d'ingénierie de l'ANFA.

Article 3 – Méthodologie, calendrier des travaux

Le groupe de travail de la Commission Paritaire Nationale susmentionné se réunira à compter du 12 janvier 2023 à 14 heures.

Pour mener à bien ses travaux, le groupe technique de la Commission Paritaire Nationale sera accompagné de l'appui technique de l'ANFA, cette dernière ayant en charge la mise à jour du RNQSA et du RNCSA.

Les documents permettant la tenue du groupe de travail seront transmis en amont de chaque réunion.

Les travaux menés dans le cadre de ce groupe technique feront l'objet d'un point à l'ordre du jour de la Commission Paritaire Nationale suivant chaque réunion du groupe technique.

Tout élément, position ou information utile, permettant un suivi et une décision éclairée de la Commission Paritaire Nationale, lui sera en tout état de cause transmis dans les meilleurs délais, par l'intermédiaire de son Secrétariat.

Fait à Meudon, le 15 décembre 2022


Organisations Professionnelles



MOBILIANs

(cp - CNPA)

FN A



Uzn

Organisations syndicales de salariés

Fo Rétaux

CFE- CGC



FOMC LEST



FEDERATION des TRAVAILLEURS
de la MÉTALLURGIE

33, rue de Paris - Case 433
514 MONTREUIL CEDEX